

Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le trois décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-sept novembre, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 27 novembre 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Présents :

Edwige ZANCHI
Jean Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER
Jacques SERRAT
Michel PAPON
Georges ALBESSARD
Geneviève RONGERE
Jacqueline BORNE
Gille FRUTIERE
Sabine RIVET
Sylvie FENIES
Claudine HEBRARD
Guillaume POINAT
Cyrille ROLLIN
Audrey LAFARGE
Samuel LEBEAUX
Andrée BROUSSE
Gérard VIOLLE
Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT,
Elisabeth BALADUC ayant donné pouvoir à Michel PAPON,
Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI
Bruno DUFAYET ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,
Géraud MAZE ayant donné pouvoir à Guillaume POINAT,
Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE.

Etait absent :

Julien CHAMBON

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2025-12-03 / 1

**Contrat Fonds Cantal Villes avec le Conseil Départemental du Cantal :
avenant n°1**

Madame le Maire expose que le dispositif financier Fonds Cantal Villes 2022-2027 signé le 24 mai 2023 avec le Conseil Départemental du Cantal doit permettre, pour les communes éligibles (communes de plus de 3000 habitants), la réalisation de projets d'équipements structurants, en lien avec la stratégie de développement du territoire et le projet pour le Cantal.

Considérant qu'au titre de ce contrat la commune a souhaité modifier les opérations inscrites au regard de la maturité des différents projets.

Le Conseil Municipal,
Vu le contrat « Fonds Cantal Villes » en date du 24 mai 2023,
Vu le projet d'avenant n°1,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	26	0	0

APPROUVE la signature de l'avenant n° 1 au contrat Fonds Cantal Villes avec le Conseil Départemental du Cantal pour la période 2022-2027, conformément au projet annexé à la présente.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat Fonds Cantal Villes.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
A Mauriac, le 03 décembre 2025

Le Maire,

Edwige ZANCHI



La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr : **10 DEC. 2025**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1



FONDS CANTAL VILLES 2022-2027

VILLE DE MAURIAC

AVENANT N°1

Opérations		Coût estimé	Subvention Département
Restructuration et rénovation thermique de la gendarmerie - 2ème phase	2023-2024	836 950 €	251 085 €
Restructuration et rénovation thermique de la gendarmerie - 2ème phase	2025-2026	836 950 €	51 000 €
Aménagement de la place Georges Pompidou et de la rue Chardonnet - 2ème tranche	2023-2024	335 170 €	33 517 €
Aménagement de la place Georges Pompidou et de la rue Chardonnet - 3ème tranche : assainissement (Syndicat d'assainissement Mauriac Le Vigean)	2023-2024	76 306 €	19 076 €
Restructuration de l'école primaire	2026-2028	1 100 000 €	328 000 €
Densification du centre-ville : accès aux nouveaux équipements entre l'école, le square Cassin et la rue du docteur Chavialle	2024-2025	335 000 €	96 322 €
Densification du centre-ville : accès aux nouveaux équipements entre l'école, le square Cassin et la rue du docteur Chavialle	2025-2027	72 000 €	21 000 €
TOTAL		2 008 950 €	400 000 €

Fait en deux exemplaires originaux, à Mauriac, le

Le Président du Conseil départemental

Le Maire de Mauriac

Bruno FAURE

Vu pour être annexé à la délibération
n° 2025-12-03/1 du 03 décembre 2025
Le Maire,

La secrétaire

